



HSBC France

**Supplément en date du 27 mars 2017 au Prospectus en date du 4 janvier 2017
relatif à l'admission sur Euronext Paris de titres négociables à moyen terme indexés sur la performance
de l'Indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30
et venant à échéance le 3 avril 2025
d'un objectif de montant initial de 40.050.000 euros**

Le présent supplément (le **Supplément**) complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus en date du 4 janvier 2017 (le **Prospectus**) visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°17-002 le 4 janvier 2017, préparé par HSBC France (l'**Emetteur**) et mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris de titres négociables à moyen terme indexés sur la performance de l'Indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 et venant à échéance le 3 avril 2025 (les **NEU MTN**).

Le Prospectus tel que modifié par le Supplément constitue un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**).

Le Supplément constitue un supplément au Prospectus conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus et l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF afin de fournir des informations sur l'Emetteur en complément de l'information déjà fournie ou incorporée par référence dans le Prospectus.

Le Supplément a été préparé pour apporter les modifications suivantes :

- (a) incorporation par référence du Document de Référence 2016 et insertion d'une nouvelle table d'incorporation par référence dans la section « Documents incorporés par référence » de la deuxième partie intitulée « INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR » du Prospectus;
- (b) mise à jour de la première partie intitulée « FACTEURS DE RISQUES » ; et
- (c) mise à jour de la deuxième partie intitulée « INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR ».

Sous réserve des informations figurant dans le Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus qui serait de nature à influencer significativement l'évaluation des NEU MTN n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre (a) toute déclaration faite dans ce Supplément et (b) toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, les déclarations du Supplément prévaudront.

Des exemplaires de ce Supplément sont disponibles, sans frais, aux heures habituelles de bureau, tout jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès de : HSBC France, 103, avenue des Champs Elysées, 75419 Paris Cedex 08, France. Il est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org et sur le site Internet de HSBC France : www.hsbc.fr.



VISA DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 17-110 en date du 27 mars 2017 sur le présent Supplément. Ce Supplément a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

	Page
PREMIÈRE PARTIE : FACTEURS DE RISQUES	4
DEUXIÈME PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR	5
RESPONSABLE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS	10

PREMIÈRE PARTIE : FACTEURS DE RISQUES

La première partie intitulée « **FACTEURS DE RISQUES** » figurant aux pages 3 à 8 du Prospectus est modifiée comme suit :

- (a) Le premier paragraphe sous le titre « **1. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES RELATIFS A HSBC FRANCE** » est supprimé et entièrement remplacé par ce qui suit :
- « Les facteurs de risques liés à l’Emetteur sont exposés en détail aux pages 18 à 22 et 111 à 179 du Document de Référence 2016 de l’Emetteur, qui est incorporé par référence dans le présent Prospectus. En particulier, l’Emetteur est exposé aux risques inhérents à ses activités, notamment : »
- (b) Un sixième paragraphe est ajouté dans la section « **1.1 Les risques financiers** » :
- Le risque de contrepartie : est défini comme le risque que la contrepartie d’une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l’ensemble des flux de trésorerie liés à l’opération. Le risque de contrepartie apparaît pour les transactions de dérivés, de pensions ou de prêts et emprunts de titres ainsi que les opérations à règlement différé, qu’elles soient enregistrées dans le portefeuille bancaire ou dans le portefeuille de négociation.
- (c) Un cinquième et sixième paragraphe sont ajoutés dans la section « **1.2 Les risques opérationnels** » :
- Le risque de non-conformité : est défini par les situations d’échec de conformité et d’infractions aux règles de procédure interne.
 - Le risque environnemental : les risques environnementaux comprennent les risques liés au changement climatique, à l’environnement et à l’économie. Il s’agit de faire en sorte que l’activité de l’Emetteur anticipe et se prépare aux évolutions des priorités environnementales et attentes sociétales. Le Groupe gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l’environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un sérieux risque de réputation pour le Groupe.

DEUXIÈME PARTIE : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR

La deuxième partie intitulée « **INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR** » figurant aux pages 9 à 14 du Prospectus est modifiée comme suit :

- (a) Les paragraphes « **2. APERÇU DES ACTIVITES** » à « **12. DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE** » sont supprimés et entièrement remplacés par ce qui suit :

2. APERÇU DES ACTIVITES

Se reporter au Document de Référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 1 mars 2017 sous le numéro D.17-0118.

3. ORGANIGRAMME

Se reporter au Document de Référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 1 mars 2017 sous le numéro D.17-0118.

4. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES - INFORMATIONS DEPUIS LE DERNIER ETAT FINANCIER VERIFIE ET PUBLIE

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2016.

5. EVENEMENTS RECENTS

Non applicable.

6. PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE

Non applicable.

7. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Se reporter au Document de Référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 1 mars 2017 sous le numéro D.17-0118.

8. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Se reporter au Document de Référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 1 mars 2017 sous le numéro D.17-0118.

9. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'ÉMETTEUR

Se reporter au Document de Référence 2016 déposé auprès de l'AMF le 1 mars 2017 sous le numéro D.17-0118.

9.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Prospectus, il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont l'Émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Émetteur.

9.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2016.

10. CONTRATS IMPORTANTS

L'Émetteur n'a conclu aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du Groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'Émetteur à remplir les obligations que lui imposent les NEU MTN à l'égard des Porteurs.

11. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non applicable.

12. DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent Prospectus doit être lu et interprété conjointement avec les documents suivants, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document de Référence 2016 de l'Émetteur déposé le 1 mars 2017 auprès de l'AMF sous le numéro D. 17-0118 (le "**Document de Référence 2016**" ou "**DDR 2016**") ; et
- le Document de Référence 2015 de l'Émetteur déposé le 4 mars 2016 auprès de l'AMF sous le numéro D. 16-0110 (le "**Document de Référence 2015**" ou "**DDR 2015**") ;

Les informations incorporées par référence dans le présent Prospectus doivent être lues conjointement avec la table de concordance ci-après. Toute information non référencée dans ladite table de concordance mais incluse dans les documents incorporés par référence du présent Prospectus n'est donnée qu'à titre d'information mais n'est pas incorporée par référence dans le présent Prospectus. Ainsi, les attestations du responsable du document de référence présentes dans le Document de Référence 2016 et le Document de Référence 2015 ne sont pas incorporées par référence dans le présent Prospectus.

Informations incorporées par référence Annexe XI du Règlement européen	Références
2. Contrôleurs légaux des comptes	DDR 2016 page 349
3. Facteurs de risque	DDR 2016 pages 18 à 22 et pages 111 à 179
4. Informations concernant l'Émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	DDR 2016 page 346
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	DDR 2016 pages 3 à 18 et page 293
5.2 Principaux marchés	DDR 2016 pages 3 à 18 et page 293
6. Organigramme	
6.1 Description sommaire du Groupe	DDR 2016 pages 2 à 22 et 328 à 331 et 335 à 337
6.2 Lien de dépendance entre l'Émetteur et d'autres entités du Groupe	DDR 2016 pages 336 à 346
7. Information sur les tendances	DDR 2016 page 22
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant

<p>9. Organes d'administration de direction et de surveillance et Direction Générale</p> <p>9.1 Organes d'administration et de direction</p> <p>9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction</p>	<p>DDR 2016 pages 24 à 38</p> <p>DDR 2016 page 42</p>
<p>10. Principaux actionnaires</p>	
<p>10.1 Contrôle de l'émetteur</p>	<p>DDR 2016 pages 40 et 347</p>
<p>10.2 Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle</p>	<p>Néant</p>
<p>11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Émetteur</p>	
<p>11.1 Informations financières historiques</p>	<p>DDR 2016 pages 18 et 326 DDR 2015 page 164</p>
<p>11.2 États financiers</p>	<p>DDR 2016 pages 190 à 287 et 290 à 332 DDR 2015 pages 166 à 273 et 276 à 317</p>
<p>11.3 Vérification des informations financières historiques annuelles</p> <p>11.4 Date des dernières informations financières</p>	<p>DDR 2016 pages 288 à 289 et 333 à 334 DDR 2015 pages 274 à 275 et 318 à 319</p> <p>DDR 2016 page 18 DDR 2015 page 164</p>
<p>11.5 Informations financières intermédiaires et autres</p>	<p>Néant</p>
<p>11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage</p>	<p>DDR 2016 pages 166 à 167 DDR 2015 pages 143 à 145 et 266 à 268</p>
<p>11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale</p>	<p>DDR 2016 page 283 DDR 2015 page 333</p>

12. Contrats importants	DDR 2016 page 346
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Néant
14. Documents accessibles au public	DDR 2016 page 344

RESPONSABLE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le 27 mars 2017

HSBC France
103, avenue des Champs Elysées
75008 Paris
France

Représenté par :

Mr. Xavier Boisseau

Managing Director - Deputy Head of Global Banking & Markets de HSBC France